

La chasse aux filets fantômes des agents du Parc marin

Leur mission consiste à retirer les engins de pêche gisant au fond de la mer et susceptibles de causer des dommages à la faune aquatique. Ce travail, qui a démarré il y a seulement quelques mois, est réalisé en lien étroit avec les professionnels de la plongée sous-marine



Avec son équipe, le chef du service « opérations » du Parc, Laurent Ricquier, a retiré un filet fantôme. Il y a quelques jours, au large de Miomo. DOCUMENTS PARC MARIN DU CAP CORSE



Ces filets fantômes, tombés au fond par suite d'une intempérie ou d'une fausse manipulation, continuent de pêcher, causant des dégâts à la ressource marine.

La protection des écosystèmes marins ne passe toujours par la mise en place de protocoles scientifiques au long cours. Elle repose parfois sur un travail plus instantané, comme celui réalisé il y a quelques jours au large de Miomo par les agents du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

En face de la marine de Santa Maria di Lota, une équipe de plongeurs a retiré un « filet fantôme », sans utilité pour désigner les engins de pêche perdus, repéré à 32 mètres de fond. « Cette opération est le fruit d'un programme d'échange que nous avons mis en place avec les acteurs du secteur de la plongée sous-marine présents sur le territoire du Parc », explique Aurélie Esauriet, chargée de mission « usage en mer ». Nous travaillons avec les clubs pour améliorer notre connaissance des sites de

plongée. Nous leur demandons par exemple de nous informer sur les espèces présentes, en particulier celles qui sont en voie d'extinction comme la grande raie. C'est dans le cadre de ce travail d'échange que la présence de ce filet perdu nous a été signalée. »

« Un rapport bénéfice - risque »

À l'origine de ce signalement, deux clubs de plongée de la région bastoise, tous deux habitués des lieux : le Neptune Club Bastiais et Corsica Sub. « Nous avions repéré ce filet une première fois il y a quelques semaines, immergé dans les rochers, explique François Seradini, le président du Neptune Club. Quatre jours plus tard, en retournant sur les lieux, nous avons remarqué qu'il n'était plus bougé et qu'il y avait notamment

une accumulation de mer crepusculaire dedans. C'est à ce moment-là que nous avons averti le Parc. Des filets comme celui-là, on en découvre environ un par an. Ce qui est beaucoup plus courant, en revanche, ce sont des morceaux de filets déchirés qui restent au fond, parfois pendant des années. »

Car c'est là tout le problème : même si l'état de fait, ces filets continuent de fonctionner. Dans celui retiré de l'eau au large de Miomo, les agents du Parc ont remarqué des éponges, des herminiers (petits animaux filtrants), un corail, un mérou et une vive) tous en état de putréfaction avancée. Du côté du Parc, on ne prend pas à la légère les dégâts causés à la faune marine par ces filets ou ces palangres qui ont échappé à leurs propriétaires à la suite d'intempéries ou de mau-

vaises manipulations. « Accrochés au fond, ils peuvent continuer de pêcher pendant plusieurs mois avec un impact important sur la ressource », souligne encore Aurélie Esauriet.

Une situation qui a conduit l'Office français de la biodiversité - auquel le Parc est statutairement lié - à élaborer, conjointement avec l'Institut méditerranéen d'océanologie, un manuel de retrait de ces filets fantômes. « Pour savoir si l'engin de pêche doit être retiré, on établit un rapport entre les bénéfices et les risques, explique Laurent Ricquier, le chef du service « opérations » du Parc. On évalue d'abord le risque que cela représente pour les plongeurs. On fait ensuite attention à ce que l'opération ne soit pas contre-productive et qu'elle ne vienne pas nuire pas à la vie qui a pu, avec le temps, naître et s'organiser dans le

filet. Pour cela, on se réfère à un indice dit de « conservation » qui doit être déterminé au préalable. On a ainsi pu établir que l'engin de pêche localisé au large de Miomo était là depuis moins d'un mois. »

Le problème des filets à langouste

À qui appartiennent ces filets fantômes ? La question n'a pas toujours une réponse, loin s'en faut.

Mais à chaque signalement, les fonctionnaires du Parc essaient de retrouver un éventuel propriétaire. « À chaque fois, nous contactons le Comité régional des pêcheurs pour qu'il s'adresse les professionnels, poursuit Laurent Ricquier. Quelquefois, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui nous contactent pour qu'on les aide à récupérer un filet qu'ils ont perdu. C'est arrivé par

exemple il y a une quinzaine de jours. »

Ce travail, le Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate commence à peine à s'y atteler. Après le retrait d'un premier engin de pêche, l'an dernier au large de Ville di Pietrabugno, c'est la deuxième fois que les agents interviennent sur ce genre d'opération.

Mais à en croire ces scientifiques, les filets fantômes qui causent les dégâts les plus importants se situent aujourd'hui dans des zones très difficiles d'accès. « Le problème le plus important aujourd'hui ce sont les filets à langouste, explique Aurélie Esauriet. Trouvés le plus souvent entre 50 et 150 mètres de fond, ils fragilisent des écosystèmes qui sont déjà très sensibles. »

Autant dire que la tâche qui revient à accomplir est énorme.

PIERRE NEGREL